

Vu pour être annexé à la délibération n° 1 du
Conseil d'administration en date de ce jour
Bayonne, le 1^{er} avril 2025



Envoyé en préfecture le 03/04/2025

Reçu en préfecture le 03/04/2025

Publié le

ID : 064-200087567-20250401-CA20250401_01-DE



REGIE AUTONOME CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL MAURICE RAVEL

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 18 MARS 2025

PRESENTS : M. CURUTCHARRY, Président ; Mme CASTEL 1^{ère} Vice-présidente ;
Mme ECHEVERRIA 2^{ème} Vice-présidente ; Mmes LASSERRE, PINATEL ;
MM. BROUCARET, IBARBOURE, MATON

EXCUSÉS : Mme BUTORI ; MM. ALDANA-DOUAT, ETCHEVERRY, KORDIAN

POUVOIRS : Mme BUTORI à Mme CASTEL ; M. ALDANA-DOUAT à
M. CURUTCHARRY ; M. KORDIAN à Mme ECHEVERRIA

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme ECHEVERRIA

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION :

M. NICOULEAU, Directeur Général
Mme KACY, Chargée de mission suivi analytique et aide au pilotage
M. RACHET, Directeur adjoint délégué à l'Orchestre
M. GUALLAR, Responsable administratif et financier
M. GAVAZZI, Chargé de mission droits culturels, santé et handicap
M. TEILLAGORRY, Responsable technique
Mme ELICEIRY, Assistante de direction
Mme ITURRIOZ, Directrice de la Culture à la CAPB
Mme MAROTEAUX, Présidente de l'Association des Parents d'Elèves

La séance est ouverte à 14 h 10 par M. CURUTCHARRY, qui constate que le quorum est atteint et propose l'examen des rapports inscrits à l'ordre du jour.

Mme ECHEVERRIA est désignée comme secrétaire de séance.

O/J N°1 - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 DECEMBRE 2024

Sur présentation de M. CURUTCHARRY, le Conseil d'Administration prend acte du procès-verbal de la réunion du 17 décembre 2024.

O/J N° 2 - COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 5211-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Rapporteur : M. CURUTCHARRY

Le Conseil d'administration prend acte des décisions prises par le Président en application des dispositions de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

O/J N° 3 – FINANCES : DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2025

Rapporteur : M. CURUTCHARRY

M. CURUTCHARRY propose d'étudier le rapport sur les orientations budgétaires 2025 de la régie autonome du conservatoire Maurice Ravel selon six objectifs principaux que sont la poursuite des améliorations salariales nécessaires, en lien avec l'organisation des services du conservatoire et les évolutions légales, l'atteinte d'une gestion budgétaire et sociale pilotée, la continuité des enseignements traditionnels en musique, danse et théâtre basques en lien avec les acteurs du territoire, le troisième cycle spécialisé Théâtre et la demande d'agrément CPES, le rayonnement de l'Orchestre du Pays Basque sur tout le territoire de la CAPB pour la saison 2025-2026, l'évolution de la politique tarifaire vers une convergence territoriale.

Il présente donc chacun des points et apporte quelques précisions pour chacun des points.

En ce qui concerne les améliorations salariales, en complément de la présentation faite, il précise que les CST sont riches et permettent de travailler sur ces points avec les représentants du personnel.

Pour le second point qui consiste à atteindre une gestion budgétaire et sociale pilotée, il faudra aller sur un ajustement au plus près afin de sécuriser les finances. L'analyse de certains postes a déjà permis de réviser certains contrats pour les renégocier. L'adhésion à une centrale d'achat et le rapprochement avec la CAPB sur l'échange de pratiques permettra également des économies.

Le conservatoire, pôle ressource sur le département pour les enseignements traditionnels, se positionne comme un véritable appui au service des enseignements traditionnels et de ses acteurs territoriaux. En interne, le développement de l'enseignement de la danse, de la musique et désormais du théâtre en basque est désormais pleinement engagé. La Classe à Horaires Aménagés à Hendaye a ouvert en septembre 2024. La poursuite des partenariats et projets avec la fédération de danse basque, de l'Institut Culturel Basque, du CCN Malandain et de l'Office de la langue basque autour des enseignements et du vocabulaire spécifique à l'enseignement immersif se poursuit.

Pour le quatrième point concernant la structuration du troisième cycle spécialisé Théâtre et la demande d'agrément CPES, il s'agira de continuer le développement engagé en septembre 2023. Pour la demande d'agrément, elle se fait en réseau avec le Conservatoire de Pau.

Concernant le rayonnement de l'Orchestre du Pays Basque sur tout le territoire pour la saison 2025-2026, il y aura des résidences d'artistes avec un lien transversal effectué avec les départements du conservatoire.

Pour l'évolution de la politique tarifaire, il est convenu d'augmenter encore un peu les tarifs cette année pour aboutir à la convergence tarifaire souhaitée les années précédentes avec les écoles du territoire. Concernant les effectifs du conservatoire, ils devront être contenus afin de pouvoir poursuivre les enseignements correctement dans les locaux qui peuvent être à saturation à certains moments de la semaine. Cela permettra également de stabiliser le nombre d'enseignants et de les accompagner plus aisément vers les promotions et améliorations des régimes indemnitaires souhaités.

M. CURUTCHARRY expose ensuite la construction budgétaire 2025 qui s'appuie sur l'année écoulée 2024.

En ce qui concerne le budget principal du conservatoire, l'ensemble des recettes et dépenses devraient s'équilibrer en fonctionnement à 8 200 000€.

Pour le budget annexe de l'Orchestre du Pays Basque, l'ensemble des recettes et dépenses devraient s'équilibrer en fonctionnement à 1 300 000€.

Mme LASSERRE demande la date estimée de retour concernant la demande d'agrément pour les CPES Théâtre. M. NICOULEAU répond qu'à ce jour, il n'y a pas de retour du Ministère de la Culture sur la possibilité de candidater et que le décret du Diplôme National est toujours en attente.

M. BROUCARET insiste sur le fait qu'il faudra accompagner les élèves qui seront motivés afin de leur offrir toutes les chances nécessaires à leur développement artistique.

Mme MAROTEAUX demande si le conservatoire de Pau et celui de Bayonne auront l'agrément en même temps. M. NICOULEAU lui répond que la demande se fait en réseau mais qu'il se peut que l'un ou l'autre ait l'agrément sans que le second l'ait forcément.

Concernant les budgets présentés, Mme LASSERRE s'interroge sur les subventions présentées dans le budget et demande si elles sont équivalentes à celles de 2024.

M. CURUTCHARRY explique que ce sont les mêmes et qu'elles tiennent également compte des rallonges faites par la CAPB en 2024, ce qui permettra d'éviter d'avoir à demander des aides supplémentaires courant d'année 2025. Le budget tient également compte des recrutements effectués en 2024 pour la masse salariale.

M. NICOULEAU ajoute qu'un point sera fait tous les deux mois en 2025 pour un suivi au plus près des budgets, ce qui permettra de créer une alerte plus précoce en comparaison à 2024 où l'alerte a été donnée en octobre. Un point d'étape sera présenté au conseil d'administration du mois de juin.

M. MATON demande comment l'objectif d'augmenter le budget de l'Orchestre va être réalisé. M. NICOULEAU répond que le mécénat aura une place très importante dans la construction des budgets futurs. D'autre part, M. CURUTCHARRY ajoute que des contacts ont été repris avec la Région dans le but d'obtenir une subvention inexistante depuis quelques années maintenant.

Adopté à l'unanimité.

O/J N° 4 – PERSONNEL : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : M. CURUTCHARRY

M. CURUTCHARRY explique que ceci a été vu en CST avec les représentants du personnel.

Il ne s'agit pas de réduction d'effectifs. Ce sont des postes ouverts pour des recrutements ou des promotions qui ont été faites et qui nécessitent de purger le tableau des effectifs.

Adopté à l'unanimité.

O/J N° 5 – PERSONNEL : CRÉATION DE POSTES

Rapporteur : M. CURUTCHARRY

M. CURUTCHARRY explique qu'il s'agit ici d'ouvrir les recrutements prévus à différentes catégories et grades afin de pouvoir recruter la personne selon son statut. Par la suite, il y aura une suppression des postes non nécessaires.

Mme MAROTEAUX demande ce qu'il en est d'une éventuelle création de poste en trombone. A ce jour, l'enseignant fait 4 h supplémentaires pour pouvoir répondre aux heures nécessaires des élèves actuels.

M. NICOULEAU lui répond que nous sommes au-delà de la base légale des 115%, soit ici 16 + 3. Afin d'ouvrir un poste supplémentaire, il faut que l'enseignant actuel repasse à 16h de manière à avoir davantage de demandes non pourvues et pouvoir ainsi créer un poste supplémentaire. Il ajoute également que si des heures doivent être créées, elles le seront sur le site de Biarritz car le taux d'occupation des salles de Bayonne est trop important en comparaison à Biarritz.

Adopté à l'unanimité.

O/J N° 6 – PERSONNEL : CRÉATION D'EMPLOIS POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ

Rapporteur : M. CURUTCHARRY

M. CURUTCHARRY explique qu'il s'agit ici de créer des emplois pour palier à l'accroissement temporaire d'activités qui existe sur certains postes.

Adopté à l'unanimité.

O/J N°7 — REGIE AUTONOME : ADHÉSION A LA CENTRALE D'ACHATS DE LA FIBRE64

Rapporteur : M. CURUTCHARRY

M. CURUTCHARRY demande à Mme KACY d'apporter une explication sur cette demande d'adhésion.

Mme KACY explique que cela ne se faisait pas jusqu'à présent, mais dans le cadre du point 2 du débat d'orientation budgétaire sur le pilotage budgétaire, la CAPB a orienté le conservatoire vers la Fibre 64 pour adhérer à cette centrale d'achats qui permet de faire des économies sur les aspects numériques. Cela permet également de répondre aux obligations en termes de commandes publiques.

Adopté à l'unanimité.

O/J N° 8 – RÉGIE AUTONOME : MANDAT AU CDG64 POUR LA CONVENTION DE PARTICIPATION SANTÉ

Rapporteur : M. CURUTCHARRY

M. CURUTCHARRY explique que cette délibération fait suite à celle qui a été présentée l'an dernier pour la partie prévoyance.

Concernant la participation santé, les obligations entreront en vigueur au 1^{er} janvier 2026 pour toutes les collectivités.

Adopté à l'unanimité.

O/J N°9 — RÉGIE AUTONOME : TARIFS INSCRIPTION ET LOCATION 2025-2026

Rapporteur : M. CURUTCHARRY

M. CURUTCHARRY explique le contexte général. Depuis 2020, et surtout depuis 2023, on parle de convergence tarifaire sur le territoire afin que les grilles tarifaires pratiquées sur tout le territoire se ressemblent davantage. Le projet culturel a été adopté à la CAPB en 2023 et un travail a vu le jour avec l'aide d'un cabinet mandaté par la CAPB. Cela a abouti à l'élaboration d'une grille tarifaire plus harmonieuse. De leur côté, les écoles de musique du territoire vont pratiquer l'application du quotient familial.

M. NICOULEAU prend le relais pour expliquer que les modifications de la grille tarifaire du conservatoire apparaissent surtout sur l'Initiation et le 1^{er} cycle. Ce sont les 2 niveaux où des disparités apparaissaient car ce sont les équivalences de niveaux avec les écoles du territoire. A partir du 2^{ème} cycle, nous étions déjà au-dessus des tarifs appliqués par les écoles du territoire. Nous avons également bougé les tranches tarifaires à la demande du cabinet. Jusqu'à la tranche 5, les familles verront leurs tarifs baisser ou rester constants. Au-delà, les tarifs augmenteront mais ce sont des quotients qui sont à plus de 2000. Cela équivaut à un revenu mensuel du foyer à 6 000€ environ. Cela ne dégradera pas significativement le pouvoir d'achat de ces familles.

M. CURUTCHARRY ajoute que, jusqu'alors, quel que soit le niveau de vie des familles des écoles du territoire, elles payaient toutes les mêmes frais d'inscription. Dorénavant, leur quotient familial leur sera demandé et cela permettra aux familles les plus modestes d'y inscrire plus facilement leurs enfants.

M. NICOULEAU explique que cette nouvelle grille tarifaire ne permet pas une projection exacte des recettes budgétaires pour la prochaine rentrée.

M. IBARBOURE demande si les écoles de musique du territoire ont le droit de demander les quotients familiaux aux familles. M. CURUTCHARRY lui répond que les familles ne sont pas dans l'obligation de les fournir mais dans la mesure où cela permettra d'obtenir des réductions, elles seront forcément coopérantes. Mme ITURRIOZ ajoute que la CAPB va accompagner les écoles du territoire avec des outils qui leur permettront de calculer facilement ces frais. De même, elle les conseillera sur la RGPD.

Mme MAROTEAUX demande si quelque chose a été prévu pour la durée de location des instruments.

M. NICOULEAU lui répond qu'une refonte est en cours. A ce jour, la location privilégie les élèves du premier cycle. Au-delà, et dans la mesure des disponibilités, la location pourra être poursuivie. Mme KACY ajoute qu'une discussion est en cours avec les conseillers pédagogiques pour connaître les besoins réels par département. Cette année, le contrat avait été basculé sur 10 mois pour permettre de récupérer tous les instruments en début d'été et dresser un inventaire réel du parc instrumental. Ensuite, les contrats seront remaniés, peut-être différemment selon les départements. Le travail est en cours.

Concernant la location des instruments, 3 tarifs différents ont été mis en place selon le prix des instruments et pour également se rapprocher du tarif pratiqué par les écoles du territoire.

Adopté à l'unanimité.

O/J N°10 – RÉGIE AUTONOME : REGLEMENT INTÉRIEUR DES USAGERS

Rapporteur : M. CURUTCHARRY

M. CURUTCHARRY expose le rapport et demande des précisions à M. NICOULEAU. Ce dernier explique que des précisions ont été apportées au règlement intérieur des usagers voté en octobre 2024. Afin que l'ancien règlement intérieur commun aux usagers et aux agents soit scindé en deux pour la rentrée, il avait été présenté au conseil d'octobre. Toutefois, il ne faisait pas figurer l'accès aux personnes en situation de handicap. De même, une partie sur la RGPD a été ajoutée pour répondre aux attentes de ce sujet. Enfin, les parties concernant les demandes de congés d'élèves et la location d'instruments ont été étoffées pour que les familles puissent avoir le maximum d'informations quant aux pratiques à avoir dans ces sujets. Ce document est amené à être modifié au fil des ans selon les besoins se présentant et n'y figurant pas.

Adopté à l'unanimité.

O/J N°11 – OPB : CONTRAT DE CESSION CONCERNANT L'ENGAGEMENT DU MALANDAIN BALLET BIARRITZ / CONCERT DANTZA / JANVIER 2025

Rapporteur : M. CURUTCHARRY

M. CURUTCHARRY explique ici que cette présentation vient après le concert et s'en excuse.

Adopté à l'unanimité.

O/J N°12 – OPB : CONTRAT DE CESSION CONCERNANT L'ENGAGEMENT FABRICE MILLISCHER / ASSOCIATION QUARTBONE, SERIE TERRE DE CUIVRES, MAI 2025.

Rapporteur : M. CURUTCHARRY

M. CURUTCHARRY explique ici qu'il s'agit de signer un contrat avec l'artiste qui participera à la série Terre de cuivres qui aura lieu en mai 2025.

Adopté à l'unanimité.

O/J N°13 – OPB : CONVENTION AVEC LA VILLE DE BAYONNE / CONCERT MOZART & SAINT-SAËNS, ŒUVRES DE JEUNESSE

Rapporteur : M. CURUTCHARRY

M. CURUTCHARRY explique ici qu'il s'agit de signer une convention pour le concert de l'orchestre qui aura lieu dans le cadre des dimanches en musique de la Ville de Bayonne. Elle vient fixer les obligations des deux parties sur cette collaboration.

Adopté à l'unanimité.

O/J N°14 – CRR : AVENANT N°1 A LA CONVENTION 24-25 AVEC ZTK

Rapporteur : M. CURUTCHARRY

M. CURUTCHARRY explique ici qu'il s'agit d'un avenant à la convention déjà votée en conseil d'administration. Un atelier a été ajouté aux 37 initialement prévus et il a été proposé de rembourser également les frais de déplacement de l'intervenant, chose qui n'avait pas été précisée dans la convention initiale.

Adopté à l'unanimité.

O/J N°15 – CRR : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ÉCOLE DES SABLES ET L'APEC

Rapporteur : M. CURUTCHARRY

M. CURUTCHARRY explique ici qu'il s'agit de signer une convention avec l'école des sables de Dakar et l'APEC pour le stage de danse africaine auquel une vingtaine d'élèves danseurs du conservatoire participeront à Dakar, à l'école des sables, durant les vacances d'avril. Ce projet est porté par l'enseignante Zoé Dumont. C'est l'aboutissement d'une présentation proposée il y a deux ans et qui a nécessité une organisation importante. Le but étant qu'en 2027, les élèves de Dakar viennent ici et qu'on fasse un partenariat avec le CCN pour leur proposer un stage intéressant.

Financièrement, c'est un coût. Les familles participent à hauteur de 500€. Plusieurs actions ont été faites pour financer au maximum ce voyage. Le Rotary a également fait un don de 4 000€ pour participer à ce projet. L'association des parents d'élèves fait partie du partenariat pour faciliter le montage financier, chose que n'aurait pas pu faire le conservatoire.

Adopté à l'unanimité.

O/J N°16 – CRR : CONVENTION CADRE AVEC L'HARMONIE BAYONNAISE

Rapporteur : M. CURUTCHARRY

M. CURUTCHARRY explique ici qu'il s'agit de signer une convention cadre avec l'Harmonie Bayonnaise afin de créer un partenariat qui viendra se concrétiser chaque année par l'élaboration d'une convention de projet.

Adopté à l'unanimité.

Points d'information et questions diverses

1/ M. CURUTCHARRY évoque la suspension du site de Saint Jean-de-Luz pour la rentrée 2025. On parle de suspension car un lien est prévu avec l'école de musique de Saint-Jean-de-Luz mais pour l'instant, nous sommes dans l'attente de réponse de la Ville de Saint Jean de Luz.

M. NICOULEAU évoque sa rencontre avec le directeur culture de la Ville il y a un mois environ. Ce dernier a entendu la problématique telle qu'elle est à ce jour. La Ville doit avancer sur le devenir de leur école qui à ce jour ne rentre pas dans le schéma départemental. A terme, le but étant de retravailler à Saint-Jean-de-Luz. A ce jour, il reste 9 élèves luziens sur les 25 qui fréquentent encore ce site.

2/ Le prochain conseil d'administration aura lieu le 1^{er} avril 2025 à 14h dans cette même salle.

3/ M. BROUCARET demande ce qu'il en est du concert qui aura lieu à Hasparren le 23 mars. M. RACHET lui répond qu'il fait suite au concert annulé en décembre. Il a été concocté un programme un peu différent mais essentiel afin que le travail fait par Philippe MENDES avec le chœur soit mis en avant. Odile Heimburger et Nicolas Papin feront une première partie avec l'orgue qui fera ensuite le lien avec le chœur. Mme ECHEVERRIA demande quelle communication a été prévue car elle n'en a pas entendu parler. Au vu des délais, il faudrait le faire intensément cette semaine selon elle.

L'ordre du jour étant épuisé, M. CURUTCHARRY remercie l'assemblée et lève la séance à 15 H 40.

La secrétaire de séance,
Maite ECHEVERRIA



Envoyé en préfecture le 03/04/2025

Reçu en préfecture le 03/04/2025

Publié le



ID : 064-200087567-20250401-CA20250401_01-DE